

Arrêté préfectoral du 07/12/2012
Ordonnance n°E12000334/59
Décision de Monsieur le Président du tribunal
Administratif de Lille du 19/11/2012

Département du Pas de Calais
Enquête publique
Du 7 janvier au 8 février 2013

Déclaration d'Intérêt Général des Travaux de lutte
contre le ruissellement et l'érosion des sols : communes
d'Alembon, Bonningues les Ardres, Herbinghem,
Sanghen, Surques et Tournehem sur la Hem

Syndicat mixte de la vallée de la Hem

RAPPORT

Michel DUVET
Commissaire enquêteur
212 Bis Rue d'Aire
59190 HAZEBROUCK
Tél fixe : 03-28-48-32-65
Tél portable : 06-23-68-48-62
E-mail : michel.duvel570@orange.fr

1 – Présentation du projet

Cadre juridique et pièces constituant le dossier, généralités sur l'enquête

1-1 Objet de l'enquête

Le syndicat mixte de la vallée de la Hem (Symvahem) gère le programme d'hydraulique à divers niveaux et entreprend de nombreuses actions du contrat de rivière : 23 communes concernées.

L'objet de cette enquête concerne l'hydraulique douce : plantations, ralentisseurs végétalisés d'écoulement des eaux. Les six communes concernées par ce projet sont :

- Alembon,
- Tournehem sur la Hem
- Sanghen
- Herbinghem
- Bonningues les Ardres
- Surques

Le premier diagnostic a été réalisé en 2004 par le bureau d'études BCEOM qui mettait en évidence les principaux sous bassins vulnérables à l'érosion et aux ruissellements. Ensuite, en 2009, le bureau d'études Emergence et la chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais ont défini un schéma général d'aménagement des sous bassins et un avant projet concernant les bassins les plus sensibles : Licques, Alembon, Herbinghem et Bonningues les Ardres.

Ces projets ont permis d'élaborer le présent dossier soumis à enquête publique : l'animation a été menée par la chambre d'agriculture avec consultation des agriculteurs dans les communes dites prioritaires.

Il est à noter la situation des deux sous bassins versants suivants :

- Le sous bassin versant de la vallée du Loquin a déjà été concerné par des aménagements concernant la lutte contre le ruissellement. La commune d'Alquines ayant un fort problème d'érosion a subi un remembrement comprenant la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce. La chambre d'agriculture n'a pas fait de nouvelles propositions d'aménagements dans ce sous bassin versant.
- Le sous bassin versant de Licques : Principalement la commune de Licques est un territoire très sensible aux phénomènes d'érosion et de ruissellement mais la commune est en cours d'aménagement foncier et des ouvrages importants sont prévus au-delà de l'hydraulique douce. Ce programme de travaux ne fait pas partie du présent projet.

Ces travaux d'hydraulique douce devront se réaliser sur des parcelles privées à usage de prairies ou de terres labourables avec l'aide de fonds

publics, d'où la procédure nécessaire de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) instituée par la loi sur l'eau.

1-2 Cadre juridique

La DIG est une procédure instituée par la loi sur l'eau qui permet à un maître d'ouvrage public (dans le cas présent Symvahem) d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tout travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant l'aménagement et la gestion de l'eau.

Sont concernés les articles suivants du code de l'environnement et du code rural et de la pêche maritime :

Code environnement

Articles L214-1 et suivants lorsque la DIG n'est couplée ni à autorisation, ni à déclaration au titre de la loi sur l'eau

Articles R214-88 et suivants : enquête publique préalable à la DIG

Article 211-7 listant les objectifs à atteindre par la DIG. Dans le projet, objet de l'enquête, il s'agit de l'objectif n°4 « La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols. »

Code rural et de la pêche maritime

Article L151-36

Objectif 1- lutte contre l'érosion et les avalanches, défense contre les torrents, reboisement et aménagement des versants, défense contre les incendies et réalisation de travaux de desserte forestière pastorale ou permettant l'accès aux équipements répondant aux objectifs de protection précités

L'habilitation de la collectivité locale à intervenir vaut seulement si le caractère général ou d'urgence des travaux a été reconnu et prononcé par décision préfectorale précédée de l'enquête publique.

Dans le cas des sept sous bassins versants étudiés par le Symvahem, les actions projetées ne nécessitent pas d'expropriation par la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

- La demande du 26 juillet 2012 présentée par le syndicat mixte de la vallée de la Hem accompagnée d'un dossier complété le 13 novembre 2012.
- La décision de désignation des commissaires enquêteurs (titulaire et suppléant) de Monsieur le président du tribunal administratif de Lille en date du 19/11/2012, ordonnance E 12000334/59
- L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général des travaux de Monsieur le préfet du Pas de Calais en date du 7 décembre 2012.

1-3 Le projet : caractéristiques

1-3-1 Le Symvahem – le cours d'eau la Hem

Cours d'eau de 26 km sur les hauteurs du haut artois qui naît sur la commune d'Escoeuilles et dont l'eau se jette à Polincove. La Hem serpente entre des coteaux calcaires, des crêtes boisées. En fond de vallée, on note la présence de prairies humides. Cette dernière décennie, on a observé plusieurs inondations très importantes et dévastatrices dans les villages traversés par la rivière. C'est ainsi à l'initiative des communautés de communes

- région d'Audruicq,
- des trois pays,
- du pays de Lumbres,
- région d'Ardres et de la vallée de la Hem

que le Symvahem a été constitué en octobre 2008 afin de lutter contre les inondations. Une réflexion a été engagée sur les problématiques de ruissellements et d'érosion des sols. S'en suivirent différentes études pour aboutir au projet actuel soumis à la déclaration d'intérêt général.

1-3-2 Caractéristiques principales du projet

Suite aux fortes inondations de 2006 et 2009, le Symvahem a travaillé sur diverses actions à entreprendre dans le bassin de la Hem : ZEC (Zone d'Expansion des Crues), ZRS (Zones de rétention des ruissellements) et hydraulique douce.

Le dossier présenté à enquête publique en début 2013 concerne uniquement la création d'aménagements d'hydraulique douce. La chambre d'agriculture a localisé sur le terrain les points sensibles à l'érosion et au ruissellement ; fruit des analyses et des réflexions menées sur les terres avec les agriculteurs exploitant les parcelles concernées. Il existe une base de données nommée Ruissol où chaque aménagement projeté est identifié par numérotation. Une convention est prévue entre chaque agriculteur et le Symvahem. Trois types d'aménagements ont été retenus.

1-3-2-1 La haie

Structure arborée d'arbustes et de buissons, elle est implantée en limite des prairies et des champs, le long des chemins et des talus. Son efficacité est maximale lorsqu'on la trouve perpendiculaire au versant et au fond de vallon.

Frein hydraulique, elle évite le ruissellement. Bien implantée, elle permet l'infiltration de l'eau. C'est un très bon élément de la biodiversité : abri pour la faune et la flore, elle protège les troupeaux contre les intempéries et les excès de climat de tout ordre (chaud et froid, tempête). De toute façon, seule l'utilisation d'espèces locales est préconisée, suivie d'un entretien régulier.

1-3-2-2 La fascine

Il s'agit d'un aménagement hydraulique réalisé à partir de végétaux pieux et fagots de saule à plat sur une hauteur d'environ 50

cm. Elle freine le ruissellement et piège les limons dans le « barrage » réalisé par les fagots. Sa disposition se fait perpendiculairement à la pente et aux points les plus problématiques.

Les limons peuvent encombrer la fascine ; il faut la travailler en périphérie ou la décaisser si le dépôt est trop conséquent.

1-3-2-3 La bande enherbée

Sa position la mieux appropriée se situe au fond de talweg des parcelles agricoles pour permettre de retenir les limons, de favoriser l'infiltration de l'eau et de ralentir la vitesse des écoulements des eaux pluviales. La faune et la flore y trouvent un habitat biodiversifié. Une largeur de 3 à 5 mètres permet d'obtenir la meilleure efficacité recherchée.

Il est fortement conseillé d'exporter les résidus de fauche car ils sont un obstacle à l'écoulement des eaux vers l'aval. Les aménagements une fois réalisés, doivent avoir des impacts positifs sur les enjeux du SDAGE Artois Picardie et du SAGE du delta de l'Aa dont dépendent ces sous bassins versants.

1-3-3 Les sous bassins versants concernés

1-3-3-1 Sous bassin versant d'Alembon « Vallée Madame »

Vallée étroite, terrains pentus et sol argilo calcaires sont les principales caractéristiques de ce sous bassin.

Les grandes quantités d'eau qui se retrouvent en fond de vallée nécessitent des aménagements appropriés : les haies et les bandes enherbées ont été prévues.

1-3-3-2 Sous bassin versant d'Alembon « village »

Même morphologie que la « Vallée Madame » mais l'urbanisation et les nombreux chemins dans le talweg aggravent la problématique érosion – ruissellement. Plusieurs tronçons de haies sont projetés.

1-3-3-3 Sous bassin versant de Sanghen

Le bois « La Garenne » et le mont Copin

Le ruissellement provient principalement d'écoulements routiers non maîtrisés. La haie et la fascine sont les aménagements prévus.

1-3-3-4 Sous bassin versant d'Herbingshem

Problème de la Route Communale qui draine toutes les eaux en aval. Les haies et les fascines ont été retenues comme remèdes.

1-3-3-5 Sous bassin versant de la vallée de la petite rivière

Beaucoup de prairies et de haies caractérisent ce versant. Le secteur routier est pénalisant. L'implantation de haies supplémentaires a été retenue.

1-3-3-6 Sous bassin versant de la vallée du Loquin

Présence de haies et de prairies. Le remembrement a permis des aménagements d'hydraulique douce. Aucun aménagement n'est prévu.

1-3-3-7 Sous bassin versant de Bonningues les Ardres
Beaucoup de sources et de chemins aggravent le ruissellement. Il est prévu haies et fascines sur ce secteur.

1-3-3-8 Sous bassin versant de Tournehem sur la Hem
Beaucoup de forêts et de monts, présence de l'autoroute A26. Les inondations sont ici bien réelles. Des aménagements de haies et fascines sont retenus.

1-3-3-9 Sous bassin versant de Licques
Nombreuses inondations, c'est le secteur le plus problématique. Pas d'intervention sur ce versant car il est en cours d'aménagement foncier et les ouvrages vont au-delà de l'hydraulique douce.

1-3-4 Récapitulatif des aménagements et des investissements

Les aménagements conventionnés correspondent aux conventions établies entre les agriculteurs et le Symvahem signées à ce jour et jointes au dossier.

Les aménagements conditionnels correspondent aux conventions en attente de signatures.

Dans le dossier soumis à enquête publique, la situation présentée est la suivante :

Sous bassins versants	Aménagements conventionnés	Aménagements conditionnels
1 Vallée Madame à Alembon	8	1
2 Village Alembon	6	1
3 Sanghen	3	4
4 Herbinghem	2	4
5 Vallée petite rivière	2	0
6 Vallée de Loquin	Opération déjà réalisée	
7 Bonningues les Ardres	7	0
8 Tournehem sur la Hem	15	0
9 Licques	En cours de remembrement	
Total	43	10
Investissement 58275€ dont	49000 €	9275 €
Répartition :		
Fascines	11 : 220 ml	6 : 135 ml
Haies	31 : 4040 ml	4 : 455 ml
Bandes enherbées	1 : 300 ml	0
Aménagements répartition en %		
Aménagements 53	81%	19%
Investissements 58275 €	84%	16%
Fascines 355 ml	62%	38%
Haies 4495 ml	90%	10%
Bandes enherbées 300 ml	100%	-

Répartition des coûts entre les acteurs concernés

Coût TTC de l'opération : 58275 euros

- Agence de l'eau Artois Picardie : 50%
- Conseil général : 30%
- Symvahem : 20%

1-4 Pièces constituant le dossier

- Le dossier présenté par le Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem (Symvahem) en partenariat avec d'autres acteurs de terrain : Parc naturel des caps et Marais d'Opale, la chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais, ...

Partie 1 : mémoire justifiant l'intérêt général ou l'urgence de l'opération

Partie 2 : mémoire explicatif

Partie 3 : Emplacement des travaux (cartographie)

Partie 4 : Annexes

- Les registres et les dossiers (DIG) mis à disposition du public du 07/01/2013 au 08/02/2013 dans les six mairies suivantes :
 - Alembon,
 - Bonningues les Ardres
 - Herbighem
 - Sanghen
 - Surques
 - Tournehem sur la Hem
- L'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet du Pas de Calais prescrivant l'ouverture d'enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général des travaux.

2- **Organisation et déroulement de l'enquête**

2-1 Organisation

2-1-1 La demande du 26 juillet 2012 présentée par le Symvahem accompagnée du dossier complété le 13 novembre 2012

2-1-2 Désignation du commissaire enquêteur par Monsieur le président du tribunal administratif de Lille par ordonnance n° 12000334/59 du 19/11/2012

2-1-3 Préparation et organisation de l'enquête

Le déroulement est précisé dans l'arrêté préfectoral du 07/12/2012. Il a été convenu à ce titre que l'enquête se déroulerait du 7 janvier au 8 février 2013. Le commissaire enquêteur serait présent afin de recevoir les observations orales et écrites du public :

- lundi 7 janvier 2013 de 9h00 à 12h00 en mairie de Tournehem sur la Hem
- lundi 14 janvier 2013 de 9h00 à 12h00 en mairie d'Herbingshem
- samedi 26 janvier 2013 de 9h00 à 12h00 en mairie de Tournehem sur la Hem
- vendredi 1^{er} février 2013 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Herbingshem
- vendredi 14 février 2013 de 14h00 à 17h00 en mairie de Tournehem sur la Hem

Le siège de l'enquête publique est la mairie de Tournehem sur la Hem. Les intéressés peuvent aussi adresser leurs observations par écrit à l'adresse de cette mairie à destination du commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête ont également été déposés dans les mairies où il n'y a pas de permanences du commissaire enquêteur :

- Alembon
- Sanghen
- Surques
- Bonningues les Ardres

2-1-4 L'information du public

Le responsable du projet a procédé à l'affichage dans les communes sur lesquelles l'opération est projetée et ceci le 18 décembre 2012 selon ses déclarations en application de l'article R 123 -11 du code de l'environnement : arrêté du 24 avril 2012 et de l'article 2 de l'arrêté préfectoral.

Un avis d'enquête a été publié dans la presse régionale 15 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci par les soins de Monsieur le Préfet du Pas de Calais dans deux journaux, à savoir :

La voix du Nord et Horizons Nord Pas de Calais des vendredis 21 décembre 2012 et 11 janvier 2013

L'avis d'ouverture d'enquête est aussi consultable sur le site internet de la préfecture

(www.pas-de-calais.pref.gouv.fr/annonces8avis/consultationdupublic)

2-1-5 Contrôles des affichages

Contrôle des affichages en mairies et dépôt des registres paraphés et cotés par le commissaire enquêteur dans les 6 mairies concernées.

Dossiers mis à la disposition du public visés également :
le 19 décembre 2012 à Bonningues les Ardres, Tournehem sur la Hem
le 21 décembre 2012 à Sanghen, Herbingshem, Alembon et Surques.

Chaque mairie a réalisé l'affichage extérieur visible et lisible du public : affichage sur fond jaune format A2, lettres noires.

2-2 Déroulement de l'enquête

2-2-1 Contacts avant enquête

Divers contacts ont eu lieu avec la préfecture pour fixer les dates et lieu des permanences ainsi que la communication des coordonnées des personnes responsables du projet. Envoi du dossier complet à mon adresse ainsi que les six registres qui seront déposés dans les mairies concernées par le projet après avoir été paraphés.

Etude du dossier avant le rendez vous avec le représentant du Symvahem.

2-2-2 Concertation avec le maître d'ouvrage

Le 19 décembre, rendez vous avec Monsieur Sébastien HUYON, directeur général des services de la communauté de communes de la région d'Ardres et de la Vallée de la Hem, place de la Poste à Ardres. Il est à noter qu'initialement le rendez vous était fixé avec Monsieur Paul VANDEMEULEHOUCK, animateur territorial du Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale auprès du Symvahem, responsable de l'opération mais empêché ce jour.

Dans un premier temps, Monsieur HUYON me fait une description du territoire de la vallée de la Hem et le rôle du Symvahem dans l'élaboration du programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols. Ce programme a démarré en 2004 par la réalisation d'un diagnostic par le bureau d'études BCEOM, suivi en 2009 par un schéma général d'aménagement des sous bassins de la vallée et un avant projet détaillé pour les bassins les plus sensibles : études réalisées à cette époque par le bureau d'études Emergence.

La chambre d'agriculture a été un partenaire très actif lors des diverses propositions. C'est cet organisme qui a fait le lien avec les agriculteurs ou propriétaires.

L'hydraulique douce, objet de la DIG est une des actions projetées du Symvahem. Citons entre autres :

- les ZEC Zones d'expansion des crues
A ce jour, aucune n'est réalisée. 15 dossiers sont à l'étude, nous sommes dans une zone où il faut creuser profondément d'où les devis de réalisation très élevés : 6 millions d'euros pour 15 sites
- ACB : Analyse, Coût, Bénéfice
Permet de savoir pour les 15 ZEC les plus pertinentes et de définir des stratégies et mettre en face des programmes d'action.
- ZER Zones d'expansion du ruissellement : 7 sites sont à l'étude
- PAPI : Programme d'aménagement et de prévention des inondations (programme national)
- Floodgate : barrières anti - inondations permettant d'étanchéifier les portes des habitations face à la montée des eaux.
- Le contrat de rivière de la Hem : projet d'aménagement sur 23 communes de la vallée de la Hem, initié par 4 communautés de

communes de ce bassin, la coordination se faisant par le syndicat mixte du parc naturel régional des caps et marais d'Opale.

Les objectifs visés sont :

*La reconquête de la qualité de l'eau

*La gestion des écoulements sur le bassin

*La préservation et la valorisation du patrimoine de la rivière et de la vallée

*La sensibilisation de la population à la préservation de la rivière et du patrimoine de la vallée

- Etude pour « l'effacement » des barrages sur la Hem pour permettre le cheminement des poissons.

A l'avenir, le Symvahem travaillera avec le calais et le dunkerquois car il y a de gros problèmes d'écoulement des eaux en aval de la rivière.

La communauté de communes des trois pays – Guines, Licques et Hardingham- a mis en place une opération dite « ARARAT » dans le cadre des inondations et de l'ensemble des problèmes s'y reportant.

Questions du commissaire enquêteur

Q : Dans les conventions signées par les agriculteurs, il n'existe pas d'article 5 ?

Réponse de Mr Guyon : Sans doute une erreur de frappe ou de mise en place.

Q : Les conventions ont une durée de 15 ans. Lorsque l'exploitation est cédée comment se prolonge l'action entreprise ?

R : Le repreneur doit respecter la convention au moins jusqu'au terme des 15 ans.

Q : Les conventions précisent qu'il y a un plan cadastral joint à chacune de celle-ci. Dans le dossier, ces plans cadastraux ne figurent pas.

R : Vraisemblablement oui, ce problème est à voir avec la chambre d'agriculture coordinatrice de cette action avec les agriculteurs.

Q : Concernant les déclarations annuelles dans le cadre de la PAC (Politique Commune Agricole) comment sont déclarées ces surfaces utilisées pour l'action hydraulique douce de la présente DIG ?

R : Ces surfaces sont incompatibles avec la PAC et la SET (Surface Equivalente Topographique). Toutefois, des précisions devraient être fournies par la chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais.

En fin d'entretien, Mr GUYON communique les coordonnées de la personne de la chambre d'agriculture qui a suivi le dossier et qui pourra apporter des réponses aux questions plus spécifiques ou techniques.

De nombreux contacts ont eu lieu ensuite avec Monsieur Paul VANDEMEULEBROUCK, animateur territorial du Parc Naturel régional des caps et marais d'Opale auprès du Symvahem, pour éclaircir certains points du dossier et obtenir les documents concernant les réunions préparatoires du comité de pilotage de cette action mise en place (compte rendu en annexe)

2-2-3 Concertation avec la chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais

Le 20 décembre 2012, conversation téléphonique avec Madame Alice MILHAMONT.

Madame MILHAMONT insiste sur l'aspect de la démarche volontaire des agriculteurs et d'une très grande concertation au niveau des villages concernés de cette zone fortement soumise au ruissellement et à l'érosion. L'accent est mis sur la démarche partenariale entre tous les acteurs de terrain : Symvahem, collectivités locales, parc naturel régional des caps et marais d'Opale, chambre d'agriculteur, agence de l'eau.

Le commissaire enquêteur évoque la compatibilité ou non de ces actions avec la PAC (Politique Agricole Commune) et la SET (Surface Equivalente Topographique) ainsi que l'absence de l'article 5 dans les conventions.

Réponses de la chambre d'agriculture :

Ces ouvrages à implanter et à entretenir ont fait l'objet de conventions spécifiques entre les exploitants agricoles et le Symvahem. Ces conventions apportent des précisions techniques sur les ouvrages concernés ainsi que les modalités d'indemnisation pour la création et l'entretien des haies, fascines et bandes enherbées.

Cette opération ne cumule pas les aides avec d'autres. Les surfaces réservées à cette opération de lutte contre le ruissellement et l'érosion seront déclarées annuellement dans la rubrique « autres utilisations ».

Concernant l'article 5 absent dans les conventions signées entre agriculteurs et le syndicat de la vallée de la Hem, il s'agit vraisemblablement d'un problème de mise en page par le Symvahem qui a édité ce document. Madame MILHAMONT précise qu'ont eu lieu également au niveau départemental les « assises de l'érosion » pour les techniciens et spécialistes de cette question.

2-2-4 Rencontre avec Monsieur HIRAUT Jean Claude maire de la commune de Tournehem sur la Hem

Le 7 janvier 2013, lors de ma venue en mairie de Tournehem sur la Hem, je me suis entretenu sur le sujet des inondations, de l'érosion et du ruissellement sur le secteur communal.

Monsieur JC HIRAUT précise que la rivière la Hem connaît depuis longtemps des débordements et sort fréquemment de son lit mais y retourne aussi rapidement cela dépendant en grande partie de la mise en fonctionnement des pompes au niveau de la commune de Gravelines.

La partie Sud du village est plus soumise au ruissellement et à l'érosion ainsi qu'aux coulées de boue : les parcelles agricoles sont assez conséquentes et les haies sont quasiment inexistantes.

La partie Nord du village se caractérise par un paysage de type bocager avec présence de haies et de prairies ; les problèmes sont très atténués.

Dernièrement un point noir vient d'apparaître ; il s'agit de la rupture d'une digue au nord de Tournehem, à l'arrière d'un parc d'attraction (fermé actuellement). Très rapidement, le Symvahem, la police des eaux, etc... seront contactés pour prendre les dispositions qui s'imposeront pour remédier à cette rupture de digue, le problème étant complexe car nous sommes sur des terrains privés de part et d'autre de la Hem à ce point de rupture de la digue.

2-2-5 Contacts avec des agriculteurs signataires de la convention de mise en œuvre

« opération menée par le Symvahem dans le cadre de la lutte contre les inondations. »

Après m'être entretenu avec des agriculteurs des différents sous bassin versants voici les remarques qui ont été émises hors des permanences en mairies :

-« il y a 4 ans, on parlait déjà de cette action hydraulique douce mais les financements ont été utilisés pour la partie aval de la Hem. »

-« Entièrement d'accord pour les travaux puisque nous sommes signataires de la convention mais il faut que chacun s'engage et ne fasse pas machine arrière. »

-« cette action devrait être coordonnée avec d'autres telles que zones d'expansion des crues, curage de la Hem. »

-« la première zone d'expansion de crues, c'est la Hem elle-même. Aujourd'hui, elle est à un très faible tirant d'eau et s'élargit continuellement. Débordant très vite et souvent (8 fois en 2012) elle retourne assez rapidement dans son lit. »

-« Gros problème des chemins qui canalisent et accélèrent l'arrivée des eaux dans la rivière : pourquoi avoir abandonné les « saignées » dans les chemins comme autrefois. »

-« Il faut sensibiliser les agriculteurs récalcitrants et bien prendre en compte les pratiques culturales qui freinent l'écoulement trop rapide de l'eau. »

-« On ne tient pas assez compte de l'avis des gens de terrain : des haies et des fascines ne sont pas toujours aux endroits les plus judicieux. »

-« Ne faisons pas trop d'études, agissons. Mais trop souvent les financements ne suivent pas. »

-« La chambre d'agriculture devrait tenir au courant les agriculteurs signataires de l'avancement du dossier. »

-« Pourquoi Messieurs les maires n'étaient ils pas invités aux réunions d'information. »

2-2-6 Clôture de l'enquête

La dernière permanence a eu lieu à Tournehem sur la Hem et s'est terminée à 17h00 LE 8 février 2013.

Le soir même le commissaire enquêteur a collecté 5 registres mis à disposition du public et a clos ces derniers ; seule la commune de Bonningues les Ardres fermée ce jour là communiquera au plus vite les éléments en sa possession au domicile du commissaire enquêteur.

2-2-7 Réception d'un registre

Le 16 février 2013 le commissaire enquêteur a réceptionné à son domicile le registre de la commune de Bonningues les Ardres. Les services administratifs de la mairie ont signifié le 3 février 2013 au commissaire enquêteur que le registre était vierge de toute observation.

2-2-8 Rencontre avec le Symvahem

Le 12 février 2013, le procès verbal de Synthèse a été transmis au Symvahem à la maison du Parc à Le Wast, à Monsieur VANDEMEULEHOUCK qui en a pris connaissance.

2-2-9 Réception du mémoire en réponse

Le pétitionnaire a transmis dans le délai prescrit son mémoire en réponse au PV de synthèse du commissaire enquêteur soit le 18 février 2013.

2-3-0 Réception des certificats d'affichage

Commune d'Herbinghem le 13 février 2013

Commune de Bonningues les Ardres le 16 février 2013

Commune de Tournehem sur la Hem le 18 février 2013

Commune d'Alembon le 18 février 2013

Commune de Sanghen le 18 février 2013

Commune de Surques le 18 février 2013

3- **Examen des observations recueillies**

3-1 Comptabilité des observations

Après avoir tenu cinq permanences conformément à l'article préfectoral n°7 et avoir collecté les six registres mis à disposition du public dans les

mairies d'Alembon, Bonningues les Ardres, Herbinghem, Sanghen, Surques et Tournehem sur la Hem, il en ressort :

- Quatre registres sont restés vierges d'observation. Il s'agit de ceux des communes d'Alembon, Sanghen, Surques et Bonningues les Ardres.
- Deux registres comportent chacun une observation. Il s'agit des communes où ont eu lieu les permanences : Herbinghem et Tournehem sur la Hem.
- Six personnes sont venues en permanence sans consigner d'observation dans les registres

3-2 Le contenu des observations du public

3-2-1 Commune de Tournehem sur la Hem

Une observation de Monsieur Léon LECLERCQ, conseiller municipal de Tournehem sur la Hem : « Je suis venu consulter le dossier et j'en ai discuté avec le commissaire enquêteur. C'est un début de traitement du problème de l'inondation récurrente de la Vallée de la Hem. Quand les travaux seront finis, il faudra en faire un bilan qualitatif. Mais il faut bien commencer. A quand les bassins de rétention. »

3-2-2 Commune d'Herbinghem

Une observation de Monsieur Bernard DE LAMARLIERE, 101 Route de Boulogne à Sanghen : « réclame un bassin de rétention d'eau le long de la D 224 après le bois de l'épinette car l'eau s'écoule au milieu des parcelles agricoles. Ce problème a déjà été signalé à Monsieur DERANCOURT et Monsieur VANDEMEULEHOUCK. »

3-2-3 Visites sans observations écrites aux registres

A Herbinghem, Messieurs BERTIN et HACHE, venus consulter le dossier, ont évoqué les problèmes généraux d'inondation dans la Vallée et le sujet des bassins de rétention.

Madame Alice MILHAMONT et Monsieur DERANCOURT, représentants la chambre d'agriculture régionale du Nord Pas de Calais voulaient connaître le « climat » de l'enquête et ont précisé que les réunions préliminaires à cette DIG avec les agriculteurs n'ont pas posé de problèmes particuliers.

A Tournehem sur la Hem, Monsieur VANDEMEULEHOUCK Paul, animateur du projet auprès du Symvahem est venu en fin de dernière permanence, jour de clôture de l'enquête pour rencontrer le commissaire enquêteur et évoquer les observations et remarques apparues durant le mois d'enquête et de consultation du public.

Monsieur LEDUC, adjoint au maire de Tournehem sur la Hem a eu la même démarche et a évoqué d'autres pistes de lutttes contre les inondations : bassins de rétention, curage de la Hem, pratiques culturales à améliorer chez les agriculteurs, plantation de talus...

3-3 Les observations du commissaire enquêteur

Dans son procès verbal de synthèse en date du 11 février 2013, le commissaire enquêteur, en six points, demande des renseignements et formule ses observations :

1-Il serait souhaitable que vous apportiez une attention particulière aux aménagements conditionnels pour qu'ils deviennent au plus vite conventionnés, la finalité de votre action ne pouvant être atteinte que si chacun y participe.

2-Lors de la mise en place des haies et fascines, il me semble judicieux de définir les endroits d'implantation les plus opportuns, et ceci en accord avec les agriculteurs acteurs et observateurs du terrain.

3-Le planning des travaux prévus et l'état d'avancement de ces derniers devraient être communiqués aux agriculteurs le moment venu car certains trouvent « le temps long ».

4-Il eu été judicieux de joindre aux dossiers d'enquête mis à la disposition du public le plan d'ensemble (A0) de la zone concernée avec en schématisation les divers aménagements. Ma demande n'a malheureusement pas été suivie d'effet.

5-Les réalisations dans le cadre de l'hydraulique douce sont une des actions de la lutte contre les inondations dans la vallée de la Hem, en espérant que d'autres aménagements plus conséquents viendront prochainement contribuer à contenir et réduire ces inondations à répétition.

6-A l'avenir, si des agriculteurs souhaitent souscrire à ce type d'action, il serait souhaitable d'être à leur écoute et si possible envisager un 2^{ème} programme de DIG dans le cadre de l'hydraulique douce pour couvrir le maximum de surface des sous bassins versants confrontés à l'érosion et au ruissellement.

3-4 Analyse des observations

Le public a très peu été mobilisé par cette enquête de Déclaration d'Intérêt Général : deux observations pour six registres à disposition dans les mairies.

Les agriculteurs concernés ayant signés des conventions avec le Symvahem, ne se sont plus manifestés et sont en attente du démarrage des plantations dans le cadre de l'hydraulique douce.

Les agriculteurs n'étant pas partie prenante pour l'instant de cette action, ne sont pas venus s'exprimer.

Les seules observations ne traitent pas que de la DIG mais de la globalité des moyens de lutte contre l'inondation dans la Vallée de la Hem. Les observations formulées sont positives sur cette action entreprise mais montrent une certaine impatience de voir se concrétiser d'autres réalisations que l'hydraulique douce, objet de la présente Déclaration d'Intérêt Général.

4- Bilan et clôture de l'enquête

Aucun fait n'a entaché la régularité, l'organisation ou le déroulement de l'enquête.

Les formalités prescrites par l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2012 ont été remplies.

Les conditions d'accueil du commissaire enquêteur et du public sur les lieux d'enquête étaient correctes.

Les diverses personnes contactées : porteurs du projet, personnel communal, maires, agriculteurs ont toujours été à l'écoute du commissaire enquêteur en apportant des réponses aux questions posées.

Le 19 février 2013

Michel DUVET,
Commissaire enquêteur.